Un chauffard multi-récidiviste (22 condamnations) traîne un policier et se lance dans une course-poursuite, Zaccaria est remis en liberté sans obligation à la stupéfaction du parquet et même de son avocat

19/08/2022 à 15h29



Présenté ce jeudi devant le tribunal correctionnel de Paris, cet homme, qui a blessé un policier dans sa fuite sur 12 kilomètres entre la capitale et le Val-d'Oise, a été remis en liberté dans l'attente de son procès, malgré son casier judiciaire fourni. À la stupéfaction du parquet et même de son avocat.

Stupeur. Un chauffard âgé de 36 ans, Zaccaria, a été présenté au tribunal correctionnel de Paris ce jeudi. Il avait été interpellé dans la nuit de mardi à mercredi au terme d'une course-poursuite avec la police, dans le Val-d'Oise, après

avoir refusé d'obtempérer et traîné un policier sur plusieurs mètres, au niveau de la porte de Clichy à Paris (XVIIe). Son jugement a été repoussé au 13 septembre prochain et la justice a choisi, en l'attente, de le remettre en liberté indique une source judiciaire, confirmant une information *du Parisien*. Une décision qui est intervenue à la surprise générale.

La nuit des faits vers 2 heures, une patrouille de la brigade anticriminalité (BAC) a décidé de procéder au contrôle de cet automobiliste qui se trouvait avec deux passagers. L'homme s'arrête sur le côté mais redémarre d'un coup alors que les fonctionnaires arrivent à sa hauteur, à pied. L'un des agents qui tenait la portière du véhicule est traîné sur plusieurs mètres avant de chuter.

Il vole le téléphone d'un policier

Le chauffard accélère et prend la fuite à pleine vitesse, franchissant plusieurs feux rouges. Sa fuite se termine une dizaine de kilomètres plus loin, près de Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise), et les trois occupants sont interpellés puis placés en garde à vue au commissariat du XVIIe arrondissement de Paris. **Dans la voiture de police, le conducteur menotté parvient à dérober le téléphone d'un des policiers… qui sera retrouvé lors de sa fouille, au commissariat.**

En garde à vue, Zaccaria passe aux aveux. Il était sous l'emprise de l'alcool et du cannabis au moment des faits. En outre, son casier judiciaire fait état de 22 condamnations.

"Vous êtes en récidive d'à peu près tout. (…) Vous êtes un délinquant de la route et vous me faites peur", lance le procureur de la République durant l'audience ce jeudi. L'avocat du prévenu suggère de son côté une interdiction de conduite pour son client ainsi qu'une obligation de se soigner pour ses addictions à l'alcool et à la drogue. Le tribunal a estimé qu'aucune de ses mesures n'était nécessaire et a

prononcé une remise en liberté du trentenaire, sans obligation.

Actu17 / Le Parisien